

Prix TFE « ONE - Carnet de notes sur les maltraitances infantiles »

RÈGLEMENT

Objet

Le prix CNMI vise à valoriser un travail de fin d'études réalisé dans une ou plusieurs disciplines scientifiques au choix : droit, psychologie, sociologie, sciences médicales, philosophie, criminologie... Il tend à encourager le candidat à la rédaction d'un article pour le CNMI sur base des critères de rédaction établis par la revue.

Ce travail doit offrir une approche novatrice, originale, dans le champ de la prévention, de la prise en charge, et/ou de la compréhension du phénomène de la maltraitance infantile.

Le prix TFE CNMI est attribué à des travaux de fin d'études « Master » pour les travaux certifiés par une institution d'enseignement supérieur universitaire belge francophone.

Montant et périodicité

Le prix, décerné de manière biannuelle, est d'une valeur de 1500 euros.

Le prix n'est pas obligatoirement attribué. Si, durant ces deux années, les travaux présentés ne satisfont pas aux critères de sélection et d'évaluation, le Jury se réserve le droit de ne pas octroyer de prix.

Conditions de recevabilité des candidatures

Les candidatures doivent être liées au dépôt d'un TFE réalisé dans le cadre d'un master obtenu à l'issue de l'année académique 2017-2018 ou 2018-2019.

La participation au concours n'est validée qu'après accusé de réception du dossier complet.

Le dossier de candidature doit comporter :

1. Un résumé du TFE anonymisé, permettant la présélection des TFE¹.
2. Un formulaire de participation, disponible sur demande à l'adresse sos-enfants@one.be ainsi que sur le site web de l'ONE (www.one.be).
3. Deux exemplaires imprimés ainsi que deux copies électroniques du TFE. Un des exemplaires imprimés ainsi qu'une des deux copies électroniques seront anonymisés (il ne sera pas fait mention du nom du candidat, des promoteurs et lecteurs ainsi que de l'université dans laquelle le TFE a été réalisé).

Les candidatures rentrées hors délais ou incomplètes ne sont pas recevables.

Le résumé contiendra :

- le titre ;

¹ Si un membre du Comité éditorial du CNMI est impliqué dans un TFE, il ne fera pas partie de cette première phase de sélection.

- une brève description de l'objet de recherche et des principaux questionnements qu'il pose ;
- la méthodologie utilisée ;
- les principaux apports théoriques ;
- les principaux résultats du travail ainsi que ses implications pour faire avancer le champ des connaissances et des pratiques dans le domaine.

L'ensemble du dossier doit être envoyé à l'adresse sos-enfants@one.be au plus tard le 30 septembre 2019.

Critères de recevabilité des travaux

Les travaux recevables sont les TFE des étudiants des Universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- qui ont obtenu leur diplôme à l'issue de l'année académique 2017-2018 ou 2018-2019 ;
- rédigé en français ;
- consultable dans la bibliothèque de l'Université concernée ;
- dont l'objet du TFE est relatif aux questions de maltraitance infantile qu'il s'agisse de celles portant sur la prévention, la connaissance ou encore la prévention du phénomène. Le TFE peut comporter une dimension internationale, si celle-ci peut servir de modèle pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Critères de sélection et d'évaluation

Différents critères sont évalués par le Jury de sélection :

- l'originalité du sujet et/ou de la manière dont il est abordé ;
- la pertinence du travail au regard des enjeux traversant le champ de la prévention et de la prise en charge de la maltraitance infantile ;
- le cadre théorique et la rigueur méthodologique : en quoi ces outils ont-ils permis de faire évoluer les connaissances en la matière ? (La méthodologie et la théorie au service de l'objet de recherche étudié) ;
- l'impact éventuel des résultats de recherche obtenus pour faire avancer la recherche et/ou les pratiques en la matière. La qualité scientifique du travail retiendra également l'attention du Jury.

Jury de sélection

Le Jury de sélection pluridisciplinaire est composé de 7 membres :

- d'un membre du Comité de gestion du Fonds Houtman ;
- de deux professionnels du terrain (équipes SOS Enfants, référents maltraitance, SAJ, ...) ;
- de deux représentants de l'ONE ;
- d'un représentant du Conseil scientifique de l'ONE ;
- d'un président, membre du Comité de rédaction de la revue « Carnet de notes sur les maltraitements infantiles ».

Parmi les représentants du jury, il sera assuré qu'il y aura au minimum un représentant de la/des discipline(s) dont le/les TFE sont issus.

Les membres du Jury impliqués directement dans l'encadrement de travaux de fin d'études concernés seront écartés des débats.

Les membres du jury reçoivent un jeton de présence d'un montant de 32,37 euros par séance organisée afin d'attribuer le prix.

Information des candidats

Le président du Jury informe les candidats de la décision d'attribution du prix TFE CNMI, par courrier, au plus tard le 31 décembre 2019.

Publicité

L'appel à candidatures est largement diffusé au sein des différents établissements universitaires via les canaux classiques de communication du service SOS Enfants (site internet de l'ONE, courriers...).

L'information sera également diffusée grâce aux moyens de communication dont dispose le projet ONE Academy.

Règlement

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du règlement du concours.

Le Comité éditorial est souverain quant à l'interprétation et à l'application du présent règlement.

Le jury motive sa décision sur base des critères de sélection et d'évaluation établis dans ce présent règlement.